



Association
VACARMES-REIMS
VIGILANCE, ALERTE ET
MOBILISATION CITOYENNES

Site internet
<http://www.vacarmes-reims.fr>
Adresse électronique
contact@vacarmes-reims.fr
Page Facebook
<https://www.facebook.com/VacarmesReims>

15 juin 2016

Le Président
à
Monsieur Jean-Yves LE DRIAN
Ministre de la Défense
231 bd St Germain
75005 - PARIS

OBJET : Futur radar de l'ex-BA 112

Monsieur le Ministre,

Prolongeant notre précédent courrier du mois dernier, nous venons à nouveau vers vous car votre Ministère est en première ligne sur le dossier qui nous préoccupe depuis des années (la reconversion du site de l'ex-Base Aérienne 112) et son actualité la plus récente à savoir l'emplacement du futur radar GM.403.

Sans reprendre les éléments analysés dans notre précédent courrier et les engagements publics pris en 2011, nous avons eu connaissance des éléments que vous avez fournis à un de nos parlementaires marnais, le député Arnaud ROBINET également Maire de Reims. Ce dernier, dans un souci de transparence, nous a transmis votre réponse. Vous y affirmez l'innocuité totale de ce radar au-delà de 150 mètres de distance. Nous souhaitons partager avec vous les éléments d'analyse sur lesquels cette garantie est fondée.

Dans notre département, votre Ministère a déjà, dans un passé récent, admis les risques que des émissions d'ondes pouvaient avoir sur l'être humain, en l'occurrence en suspendant l'activité d'un radar dit « de tir », évoquant alors le principe de précaution à l'égard des militaires opérant à proximité (site de Sommepy-Tahure). Ce respect des vies humaines et de la santé publique est ce qui nous motive aujourd'hui pour souhaiter partager avec vous les éléments probants et incontestables de l'innocuité évoquée dans votre réponse à Monsieur ROBINET.

Pouvez vous également, Monsieur le Ministre, nous indiquer ce qu'il adviendrait du radar existant actuellement : démontage ou maintien ?

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations citoyennes.

Pour Vacarmes,
Joël FLOQUET